

Surveillance de la couverture vaccinale contre la grippe en ESMS

Questionnaire – saison 2022-2023

Données administratives

Nom de l'ESMS : _____

N° Finess de l'ESMS (Finess géographique) : / / / / / / / / / / / / / / / /

Type d'établissement :

- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)
- établissement d'hébergement pour personnes âgées (Ehpa), résidence autonomie, résidence sénior
- établissement d'hébergement pour personnes handicapées (HPH)
- autres établissements

Département de l'établissement : __

Correspondant ayant renseigné les données (pour contact si difficultés) : _____

Adresse mail : _____

Date de l'enquête : / / / / / / / /

Rattachement à un établissement de santé : (C'est-à-dire que l'institution partage la même direction qu'un établissement sanitaire). Oui Non Inconnu

Vaccination contre la grippe des résidents à la date de l'enquête

Les données attendues sont celles à la date de l'enquête conduite entre le 1^{er} et le 15 mars 2023.

Pour les ESMS situés dans l'hémisphère sud : prendre en compte les vaccinations contre la grippe mises en place au cours de l'hiver austral 2022.

	Nombre de résidents dans l'ESMS ^{1) *}	Nombre de résidents vaccinés contre la grippe ^{1) 2)}
Résidents		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

- 1) Résidents présents dans l'établissement avec un hébergement permanent (hors personnes en accueil de jour et hors personnes hébergées en accueil temporaire)
- 2) Résidents vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de résidents pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2022-2023. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».

* réponse obligatoire

Vaccination contre la grippe des professionnels à la date de l'enquête

Les données attendues sont celles à la date de l'enquête conduite entre le 1^{er} et le 15 mars 2023.

Tous professionnels confondus

	Nombre de professionnels salariés de l'établissement ^{1) *}	Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe ^{1) 2)}
Tous professionnels confondus dans l'établissement	-----	----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

- 1) Professionnels salariés de l'établissement (en poste depuis au moins 3 mois au 28/02/2023). Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement.
- 2) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2022-2023. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».

* réponse obligatoire

Les nombres de professionnels vaccinés contre la grippe intègrent ils les vaccinations réalisées hors de votre établissement ?

- oui complètement
- oui partiellement
- non pas du tout
- je ne sais pas

Quelles actions ont été mises en place cette saison (saison 2022-2023) dans votre établissement pour promouvoir la vaccination antigrippale des professionnels de l'établissement ? (plusieurs réponses possibles)

- Organisation de la vaccination pour les professionnels par le service de santé au travail
- Organisation de la vaccination pour les professionnels au sein des services
- Affiches
- Support vidéo, jeux, serious game
- Informations sur les vaccins antigrippaux
- Informations sur la grippe
- Séances collectives d'information
- Séances individuelles d'information
- Un (des) référent(s) vaccination est (sont) nommé(s) au sein de l'établissement (ex : médecin ou paramédical susceptible d'apporter des informations fiables sur la vaccination)
- Existence d'un groupe pluridisciplinaire sur la vaccination dans l'établissement (groupe réunissant par exemple des médecins, infirmier(e)s, cadres infirmier, médecin du travail, équipe opérationnelle d'hygiène ou, équipe mobile d'hygiène

infectiologues autour des sujets de la vaccination, définit l'organisation de la campagne et des actions à mettre en place pour améliorer la couverture vaccinale)

L'équipe de direction a affiché son implication et a soutenu activement la campagne de vaccination : (ex : diffusion d'une note de direction)

Autre : _____

Dans la mesure du possible, merci de renseigner les données par catégories de professionnels

Par type de professionnels

	Nombre de professionnels salariés de l'établissement ¹⁾	Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe ^{1) 2)}
Médecins ou pharmaciens (hors internes ou étudiants)		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Infirmier(e)s incluant les infirmières spécialisées		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Aides-soignant(e)s incluant AMP, AES, AVS, AP		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Autres paramédicaux, personnel de rééducation, psychologues		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
ASH et autres Pers. de service des services de soins		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Pers. éducatifs, pédagogiques, sociaux et d'animation		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Personnel médicotechnique et ouvriers, services généraux), personnel administratif, de direction, et autres types de personnel (hors professionnels de santé		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Internes		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Autres étudiants (étudiants infirmiers ...)		----- <input type="checkbox"/> Ne sait pas

1) Professionnels salariés de l'établissement (en poste depuis au moins 3 mois au 28/02/2023). Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement. Renseigner uniquement les rubriques où il y a plus de 2 personnels concernés.

2) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2022-2023. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».